

CONCOURS | La remise des prix du concours des « pratiques agroécologiques prairies et parcours » a eu lieu samedi 16 septembre à l'occasion de la foire de la Saint-Mathieu dans le Queyras.

Leurs prairies ont charmé le jury



Les lauréats du concours des « pratiques agroécologiques prairies et parcours » lors de la remise des prix à la foire agricole de la Saint-Mathieu dans le Queyras.

Pour la 14^e année le parc du Queyras, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, a organisé le concours des « pratiques agroécologiques prairies et parcours ». Sur le territoire du Parc, il reste un millier d'hectares encore fauchés par une quarantaine d'agriculteurs-rices. Étalés entre 1 000 m et plus de 2 000 m d'altitude, ces prés naturels constituent quasiment la seule ressource fourragère locale des troupeaux pendant la longue période hivernale en bâtiment. Le concours des pratiques agroécologiques permet d'illustrer très concrètement le travail quotidien des agriculteurs-rices, leurs savoirs, leurs savoir-faire.

Ce concours récompense les éleveurs-euses dont les prairies per-

manentes présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. La remise des prix permet également de désigner le lauréat local qui pourra concourir au niveau national dans le cadre du Concours général agricole dont la remise des prix a lieu au Salon international de l'agriculture à Paris. Si ces prairies naturelles de fauche d'altitude font partie intégrante des paysages haut-alpins il faut bien avoir conscience qu'elles sont rares en France et qu'elles tendent à disparaître. Elles sont pourtant stratégiques de par les nombreux services qu'elles rendent : stockage du carbone, la biodiversité, la qualité des fourrages et des productions agricoles, lutte contre l'érosion, qualité paysagère et corridor écologique.

Un niveau très élevé

Patrick Gauthier, éleveur de vaches allaitantes sur la commune de Vars et lauréat 2022, présidait le jury 2023. Pour étudier l'intérêt de la parcelle, ce dernier est composé d'un agronome, d'un botaniste, d'un apiculteur et du président du conseil scientifique du Parc.

Cette année huit éleveurs ont participé au concours : Sébastien Pilot, François et Simon Phillip (Gaec du Guil) de la commune de Guillestre, Benjamin Roux Benoit et Kevin Bonnabel de la commune de Vars, Franck Tonda de la commune d'Aiguilles, Franck Randu, François Humbert pour la commune de Château-Ville-Vielle et le Gaec du val d'Azur pour la commune d'Arvieux.

Le jury a visité les parcelles en juin durant deux jours pour déterminer le classement (voir encadré). Un classement peu évident car chaque parcelle était intéressante. ■

Classement

► **1^{er} : Gaec Val d'Azur** : une belle parcelle de grande taille (2 ha) destinée à la fauche et parfois pâturée à l'automne. Elle présente une abondance de plantes diverses coexistant avec des graminées précoces et tardives favorisées par la fauche tardive. Il y a également de nombreuses espèces de légumineuses et de plantes aromatiques pour un fourrage énergétique et aromatique. Le cerfeuil riche en terpènes et autres composés peut contribuer à donner du goût aux lait et fromages et assurer des propriétés antioxydantes et antibactériennes.

Les éleveurs s'appuient pleinement sur les propriétés et atouts de la parcelle en les valorisant de façon raisonnée : une exposition nord et un sol profond avec une très bonne productivité, fauche tardive, absence de fertilisation.

Au-delà de la ressource agronomique que la parcelle située à l'ubac garantit malgré la recrudescence de sécheresses, cette parcelle offre des habitats frais et fleuris favorables aux insectes jusque tard dans la saison.

Située dans une zone touristique, elle contribue à l'image d'une agriculture respectueuse de la biodiversité et à un paysage de grande qualité.

► **2^e : Franck Tonda** : une parcelle qui allie un nombre impressionnant d'atouts dans le cadre du concours. Elle présente une diversité vraiment remarquable, démontrant le rôle essentiel des pratiques pour le contrôle du queyrel (sans fertilisation) et ainsi le maintien d'un fourrage de meilleure qualité et un équilibre agroécologique de grande qualité.

Malgré l'absence de fertilisation, la parcelle présente une très bonne productivité. Le foin est de qualité : diététique, bien assimilé, appétant et bonne valeur alimentaire.

Il faut souligner la volonté de l'éleveur de concevoir l'élevage et la gestion de la parcelle comme un élément à intégrer dans la gestion territoriale : maintien de pratiques patrimoniales, de la qualité paysagère et d'usages adaptés au respect du milieu concerné.

Un grand bravo pour cette parcelle à 1 900 m d'altitude, à 1 h de tracteur de l'exploitation, le long d'un chemin de randonnée et dans une zone à haute valeur paysagère

qui allie qualités agronomiques et haute valeur écologique et une richesse en plantes aromatiques très élevée qui contribue à la qualité du foin pour les animaux et les produits d'élevage.

► **3^e : Sébastien Pilot** : sa parcelle de fauche a surpris et séduit le jury par ses nombreuses qualités aussi bien écologiques qu'agronomiques dénotant un équilibre particulièrement maîtrisé alors que située à proximité immédiate de l'exploitation.

Elle occupe une place importante dans l'exploitation pour diverses raisons : elle est accolée à l'exploitation donc intéressante en termes de gestion du travail notamment dans le contexte du parcellaire fortement morcelé dont dispose l'agriculteur. Elle contribue fortement à l'autonomie fourragère de l'exploitation en permettant d'assurer deux fauches ainsi qu'un pâturage à l'automne grâce à l'irrigation gravitaire.

Elle présente un équilibre qui semble très stable et souligne une gestion en termes d'intensité, de dates et de fertilisation tout à fait adaptée et pertinente pour maintenir les qualités de la parcelle qui contribuent à son intérêt pour l'éleveur et à l'autonomie fourragère.